

Conseil municipal du 15/12/2016

Présents : Mesdames Séaphedo, Théron, Carrère, Blayet, Arnould, Dourot
Messieurs Quénier, Rousseau, Reste, Brémand, Fard, Boucher, Réveillère
Absents excusés : Martine Coste et Francis Condat
Martine Coste ayant donné pouvoir à Mme Séaphedo.

Le pouvoir est atteint.

Secrétaire de séance : Clain Dourot
La séance est ouverte à 9^h05

I- Compte rendu des décisions mises dans le cadre de délibérations du Maire

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 10 - 2016 : attribution du marché relatif à la réfection du clocher de l'église à l'entreprise CHEVRIN-GEI SAS à Castelnau-d'Andurande sur la base d'un montant de 40 634,57 € HT
- Décision n° 11 - 2016 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental Haute Garonne pour l'acquisition d'un moyen de déplacement à l'entreprise SOUTO MOTOCULTURE à Augjèze pour un montant de 9166,67 € HT

II- Convention de répartition du personnel du SIVAU EIRSET en vue de sa prochaine dissolution

Dans le cadre de la rationalisation des intercommunalités, le Séléneia départemental de coopération intercommunale a préavisé sa dissolution. Le Préfet a entériné cette décision et l'arrêté de dissolution sera éché pris avant le 31/12/2016 avec effet au 1er septembre 2017.

Le Préfet a demandé que le SIVAU EIRSET établisse la convention de répartition du personnel des SIVAU entre les communes membres - Il a été convenu, après discussion avec le Président de l'EIRSET et les Maires des communes concernées (Labeige et Esalques) que deux agents seraient repris par Augjèze - L'un des agents doit partir à la retraite au 1er octobre 2017.

Le conseil municipal autorise le Maire à l'assurer

III

garantie pour l'ouverture d'une ligne de héraulte par l'ÉISET

Le maire informe le conseil municipal que l'ÉISET souhaite renouveler une ligne de héraulte auprès du Crédit Agricole pour un montant de 30 000 € jusqu'au 31/08/2017.

L'établissement bancaire demande à ce que la commune d'Augylie accorde sa garantie à hauteur de 3480 € pour l'ouverture de cette ligne de 30 000 € établie au nom des SIVU ÉISET aux caractéristiques suivantes : Index Euroibor 3 mois, flotte 1,80%.

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer le contrat de la ligne de Trémieie.

III

Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Claire Dourat rappelle ce qui est en CEG et informe que le CET signé en 2012 pour une durée de 4 ans entre le SICOMAL, la CAF et la commune est arrivé à échéance.

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement dit être conclue pour la période 2016 - 2019.

Ce contrat permet entre autres le cofinancement des dépenses engagées par la collectivité pour le fonctionnement des établissements enfance et jeunesse. Cela concerne pour Augylie l'accueil périscolaire (ALAE).

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer le nouveau CET global sur le territoire.

Accepté à l'unanimité.

IV

Modification des statuts du SDEHG

Le SDEHG par délibération de son comité du 3/10/16 a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification concerne :

- Touloux quitte le SDEHG
- le nombre de délégués passe de 157 à 835
- le SDEHG devient Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne

Le conseil de SDEHG doivent se prononcer sur cette modification des statuts.

Accepté à l'unanimité.

VI

Projet de convention de partenariat avec CERQUAL
 Pourriez le Maire expose à l'assemblée générale dans le cadre du PLH, le Sicoval a signé en Sept. 2011 une convention de partenariat avec CERQUAL, organisme de certification tiers et indépendant accrédité par le COFRAC, visant à offrir un habitat plus confortable et respectueux de l'environnement.
 Depuis septembre, CERQUAL a mis en place une marque unique de certification, NF Habitat, associé ou non à la démarche HQE.

Le Sicoval, afin d'offrir aux habitants de son territoire des logements de qualité (technique, énergétique, environnementale) et de répondre aux ambitions fixées dans son PLH, a souhaité s'engager dans une démarche de certification NF Habitat pour les opérations de construction de rénovation des logements / NF Habitat HQE pour les opérations de construction de logements et plus. Il est précisé que cela ne concerne pas les personnes individuelle privée.

Il est proposé d'approuver la signature de la convention de partenariat avec CERQUAL.

Approuvée à l'unanimité.

VII

Approbation du projet de programme local de l'Habitat 2017 - 2022 du Sicoval

Le Conseil expose à l'assemblée les grandes orientations issues d'une large concertation des citoyens, des institutions (Etat, STREAT) et des professionnels de l'habitat et des techniques du Sicoval.

Quelles orientations stratégiques sont déficitaires :

- 1 - Reinforcer l'attrait du territoire du Sicoval
- 2 - Réduire la consommation financière en polarisant le développement urbain.
- 3 - Répondre aux besoins diversifiés des ménages et les accompagner dans leurs parcours résidentiels
- 4 - S'assurer de la qualité d'usage, de l'adaptation et de la performance énergétiques des logements.

Il est demandé d'approuver le projet de PLH du Sicoval.
 Approuvé à l'unanimité.

TRAITÉS

VIII

- Décision modificative n°2 - budget municipal
- Régularisation de l'entreprise des chemins de la Pigeonnière cession par l'entreprise symbolique de deux parcelles d'une valeur de 304 € au profit de la commune. Comptablement, cette cession représente une subvention d'équipement et doit faire l'objet d'un amortissement sur une durée de 5 ans.
 - Le montant de l'amortissement représente 60,80 €/an.
 - Paiement par la commune d'une étude relative au cinéma d'un montant de 6000 €. Ces frais d'étude en 8 mois de réalisation sont échelonnés sur une durée de 5 ans soit 1200 € par an.
 - Prélèvement au compte 6811 chap 048 pour 1260,80 €.
 - Affectation au compte 28031 chap 040 pour 1200 € et au compte 2804418 chap 040 pour 60,80 €.
 - Approuvé à l'unanimité.

IX

Questions diverses

- Mme Annoult fait le compte rendu de la commission Transports et déplacements du SDEEG et de la commission des "4 Co".
- M. Queinnec informe que le SDEEG a hâteux à l'ordre de service d'étude des travaux de réseaux en état de l'éclairage déficient.

le conseil municipal est clos à 18h30

Dumont

Féroux

Jollet

Roth

Méz

Hut

Nier

H. J. P. G. S.